



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 2 décembre 2014 à 19 h, le premier projet de résolution pour le projet particulier suivant :

1. Projet particulier PP27-0207 visant à permettre la démolition du bâtiment situé aux 4820-4822, rue Adam (1471-1477, rue Théodore) et la construction d'un immeuble d'habitation (1140603014).

Le conseil d'arrondissement a adopté aussi, à la même séance ordinaire, les projets de règlement suivants :

1. Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006), afin d'y ajouter des dispositions sur les antennes non accessoires en vue d'assurer la conformité avec le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-107) (RCA07-27006-3) (1143520003).

2. Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), afin d'y ajouter des dispositions sur les antennes non accessoires en vue d'assurer la conformité avec le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-107) (01-275-99) (1143520006).

3. Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin d'y ajouter de nouvelles dispositions sur les conteneurs de dons (01-275-98) (1143520004).

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 3 février 2015, à 18 h 15, à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4).

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ces projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets.

Les projets de règlement et le projet particulier, ainsi que les plans de zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 20^E JOUR DE JANVIER 2015

**Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement**